

PROCES VERBAL  
des travaux de la grande commission nautique  
tenue dans les locaux du Port Autonome du Havre, le jeudi 10 avril 2003

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision du Port Autonome de Rouen portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 23 janvier 2003 par le directeur du Port Autonome de Rouen, s'est réunie le jeudi 10 avril 2003 dans les locaux du Port Autonome du Havre, pour émettre un avis sur les mesures d'accompagnement et de réhabilitation des vasières en relation avec les aspects nautiques du chenal de Rouen.

La commission était composée de :

|     |   |                   |
|-----|---|-------------------|
| MM. | Alain Corolleur, capitaine de vaisseau, de la commission permanente des programmes et des essais                        | Président         |
|     | Michel Even, ingénieur en chef de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine                 | Membre permanent  |
|     | Christophe Le Villain, représentant François Nadaud, directeur des affaires maritimes de la Seine-Maritime et de l'Eure | Membre de droit   |
|     | Anthony Fronty, commandant de drague  | Membre temporaire |
|     | Georges Vincent, pilote   | Membre temporaire |
|     | Denis Dizier, représentant les armateurs  | Membre temporaire |
|     | Alexis Maheut, marin-pêcheur  | Membre temporaire |

Le membre temporaire capitaine côtier n'était pas représenté.

Assistaient également à la réunion :

|      |                        |  |
|------|------------------------|--|
| MM.  | Antoine Delouis        | P.A.Rouen                                  |
|      | Jean-Bernard Kovarik   | P.A.Rouen                                  |
|      | Daniel Delavault       | P.A.Rouen                                  |
|      | Matthieu Mailait       | P.A.Rouen                                  |
|      | Olivier Benistan       | Comar Le Havre                             |
|      | Patrick Nicol          | Préfecture maritime                        |
|      | Jean-Yves Mobé         | DDAM Basse-Normandie                       |
|      | Benoît Sagot           | Pilote                                     |
|      | Alain Guerrier         | CLPM-LH                                    |
|      | Pascal Galichon        | P.A.Havre                                  |
|      | Paul Scherrer          | P.A.Havre                                  |
|      | Daniel Arnold          | Capitainerie P.A.Havre                     |
|      | Didier Orege           | P.A.Havre                                  |
| Mmes | Nelly Straub-Dormesnil | Direction Régionale des Affaires Maritimes |
|      | Monique Grégoire       | P.A.Havre                                  |

Une visite du site a été effectuée préalablement à la réunion par les membres permanents et de droit, accompagnés par les responsables des Ports autonomes de Rouen et du Havre, qui leur ont présenté le projet.

Le président, après avoir remercié le directeur du port pour l'organisation matérielle de la grande commission, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers ou écologiques.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### 1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Il s'agit de travaux d'aménagement complémentaires au projet Port 2000, à vocation environnementale. Seuls ceux pouvant avoir un impact sur le chenal d'accès et les ouvrages extérieurs du Port Autonome de Rouen sont examinés par la grande commission nautique.

### 2. PRESENTATION DU PROJET

La grande commission nautique n'est saisie que pour l'examen des mesures d'accompagnement et de réhabilitation des vasières décrites dans les dossiers transmis en pièces jointes de la lettre 2188D03 du 26 mars 2003 du Port Autonome du Havre.

## SYNTHESE DES DEBATS

A l'issue de la présentation du projet par Mr Galichon, le président propose à chaque membre temporaire, puis à tous les participants de s'exprimer.

Le représentant du pilotage présente trois réserves au projet, relatives :

- à l'évolution sédimentologique à long terme ;
- au respect du phasage des opérations ;
- à la coordination des travaux, et à leur suivi, qui doit être fait avec transparence, et avec le souci de ne pas dégrader les fonds dans le chenal.

Ces réserves sont présentées dans le document remis en séance par le représentant du pilotage et joint en annexe au présent compte-rendu.

Les représentants du dragage et des armateurs confirment ces réserves.

Mr. Scherrer répond qu'il existe un comité de suivi de l'ensemble des opérations et qu'il est prévu que le Port Autonome du Havre finance les éventuels survolumes de dragage qui pourrait être engendrés si l'on constatait un engraissement du chenal du fait des travaux. Une procédure permettrait alors de faire ces éventuels dragages très rapidement, pour pouvoir conserver la navigabilité du chenal.

Mr Maheut, représentant des pêcheurs, s'inquiète de la diminution de la zone de pêche au sud du chenal, si l'îlot prévu était réalisé. Il indique qu'un projet d'interdiction de pêche dans une zone de 500 m autour de ces îlots serait à l'étude, ce qui réduirait encore les possibilités. Il fait part du mécontentement des pêcheurs qui craignent de perdre plusieurs zones de pêches : à l'emplacement des îlots, dans les zones de dragage, dans les zones de clapage, ...

Concernant la zone des 500 m, le représentant de la préfecture maritime rappelle qu'une telle décision n'est pour l'instant pas prévue, qu'elle relève de son autorité et qu'il ne manquerait pas d'en discuter au préalable avec les intéressés le cas échéant.

Sur le plan nautique, Mr Maheut demande :

- que l'îlot, s'il est créé, soit balisé, pour la sécurité des pêcheurs et des plaisanciers ;
- qu'une information suffisante et un balisage des zones de dragage soient assurés pendant les travaux ;
- que les extrémités de la digue basse nord soient balisées ;
- que toute action de balisage soit faite en concertation avec les marins-pêcheurs.

Mr Galichon répond :

- qu'il n'est pour l'instant pas prévu de balisage sur l'îlot ;
- que la digue basse nord sera balisée par double pieu avec réflecteur radar à son extrémité ouest et qu'il est prêt à discuter avec les marins-pêcheurs pour la partie est ;
- que les zones de dragage sont marquées par des bouées de chantier.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 10 avril 2003 les locaux du Port Autonome du Havre, pour émettre un avis sur les mesures d'accompagnement et de réhabilitation des vasières en relation avec les aspects nautiques du chenal de Rouen.

Elle exprime un avis favorable.

Le président  
Alain Corolleur

Les membres  
Michel Even

Le Villain Christophe

Georges Vincent

Anthony Fronty

Jean-Michel Gourdin  
*Absent*

Denis Dizier

Alexis Maheut